



Les Scot de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

Agglomération lyonnaise

Beaujolais

Boucle du Rhône en Dauphiné

Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

La Dombes

Loire Centre

Monts du Lyonnais

Nord-Isère

Ouest lyonnais

Rives du Rhône

Roannais

Sud Loire

Val de Saône-Dombes



Les transferts d'établissements au sein de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

Mars 2019



Agences d'urbanisme
Lyon & Saint-Etienne

Sommaire

1

La démographie des établissements et leur impact sur l'emploi 4

2

Les transferts d'établissements dans l'aire métropolitaine de Lyon - Saint-Etienne 8

3

Conclusion 14

Introduction

Avec plus de 3,3 millions d'habitants et d'1,4 million d'emplois, l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Etienne (Amelyse) est un espace traversé par de nombreux flux. Ces flux de personnes, de marchandises, d'informations, ou encore de richesses, qu'ils soient internes ou en échange avec d'autres territoires, génèrent de nombreuses interdépendances territoriales.

L'inter-Scot, dès sa création, s'est attaché à décrire et analyser ces interdépendances multiples. Leurs impacts sur le fonctionnement du territoire et sur la vie des habitants et des actifs de l'aire métropolitaine sont nombreux.

Après s'être penché sur la création et la circulation des richesses ainsi que sur les dynamiques économiques à l'œuvre dans ce territoire, l'inter-Scot a souhaité analyser en 2017-2018 une autre forme d'interdépendances économiques, à travers l'étude des transferts d'établissements.

Pour répondre à cette problématique, l'inter-Scot s'est associé à l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes qui propose une méthode d'analyse spécifique sur ce sujet.

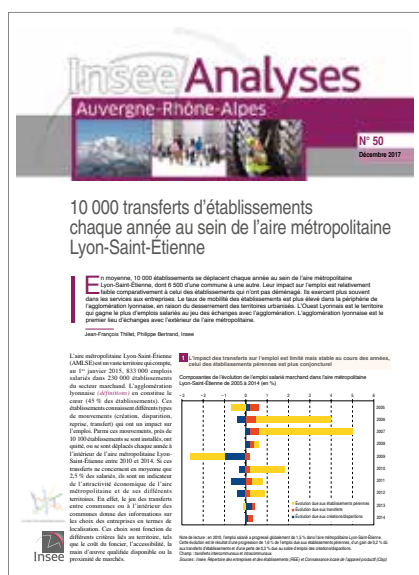
Ce partenariat a permis l'édition d'une première publication Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°50 en décembre

2017 : « 10 000 transferts d'établissements chaque année au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne ». Cette note analyse le nombre de transferts entre Scot et leur impact sur l'emploi. Elle permet aussi de mieux les caractériser (selon le secteur d'activité, selon la distance...).

Ces éléments sont autant de postulats de départ, sur lesquels cette deuxième note s'appuie.

Cette publication vient, en effet, compléter et approfondir la note Insee Analyses en la territorialisant à l'échelle des EPCI de l'aire métropolitaine. Le choix a été fait de travailler sur une période de 10 ans (entre 2005 et 2015) afin de bénéficier d'une plus grande profondeur d'analyse, de lisser les éventuels effets conjoncturels et de prendre en compte les périodes d'avant et d'après crise de 2008.

Dans une première partie, l'étude repositionne les transferts d'établissements et leur impact sur l'emploi dans la démographie d'établissements. La seconde partie du document est spécifiquement dédiée aux transferts d'établissements entre les territoires de l'aire métropolitaine et avec l'extérieur. Cette présente publication est complétée de fiches d'analyse des transferts à l'échelle de chacun des treize Scot de l'inter-Scot.



© Source : INSEE

1

La démographie des établissements et leur impact sur l'emploi

Au 1^{er} janvier 2015, l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne comptait 241 870 établissements (employeurs ou non) et 835 650 emplois salariés marchands. En dix ans, le territoire a gagné 85 410 établissements et 72 540 emplois salariés supplémentaires. Le nombre d'établissements a crû de 54 % et dans le même temps le nombre d'emplois salariés a augmenté de 10 %.

Huit des treize Scot de l'aire métropolitaine ont connu des croissances d'emplois salariés. Le Sepal est celui Scot qui a gagné le plus d'emplois :

+ 64 000, soit + 16 %. C'est dans l'Ouest lyonnais que la hausse relative a été la plus forte : + 28 % soit + 5 500 emplois (2^e augmentation en volume). L'emploi dans les Scot Nord Isère et Bucopa a augmenté de 8 %, soit respectivement + 3 300 et + 2 400.

Cinq Scot ont perdu des emplois salariés sur cette période. Le Roannais perd 7 % de ses emplois (- 1 800). Dans le Scot Sud Loire, la baisse est de 2 %, soit 2 500 emplois de moins.

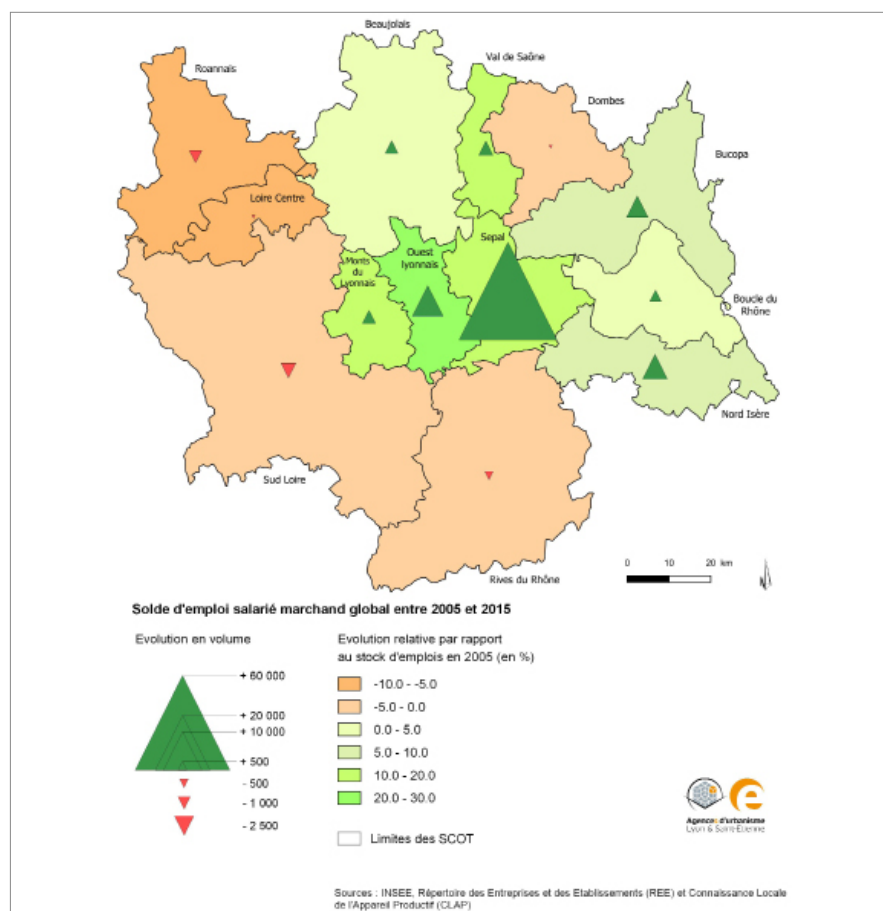
Démographie des établissements

L'impact sur l'emploi global entre 2005 et 2015

240 000 établissements du secteur marchand au 1^{er} janvier 2015 dans l'Amelyse
836 000 emplois salariés.

Evolution globale

+ 72 540 emplois salariés marchands dans l'Amelyse entre 2005 et 2015,
+ 10 % en 10 ans,
+ 85 410 établissements.



sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)

Les transferts d'établissements à l'origine de 30 % de la croissance d'emplois sur dix ans

Les gains et pertes d'emploi sur le territoire sont le résultat des créations et disparitions d'établissements, des départs et arrivées d'établissements ainsi que des établissements stables dits « pérennes » qui créent des emplois ou au contraire en détruisent.

Les nouveaux établissements de l'Amelyse sont à l'origine de la création de 238 800 emplois salariés. La disparition des établissements a entraîné une perte de 246 100 emplois. Le solde de ces mouvements antagonistes est déficitaire : - 7 300 emplois salariés. La taille moyenne des établissements créés est de 0,8 salarié et celle des établissements disparus est de 1,2.

Le solde d'emplois des transferts d'établissements entrants dans l'aire métropolitaine et ceux en sortant est positif et s'établit à + 21 400 emplois salariés. Les établissements qui arrivent sur le territoire sont à l'origine de 206 900 emplois et ceux qui en partent entraînent avec eux une perte de 185 500 emplois. Pour autant, le nombre d'établissements qui déménagent est légèrement plus important que le nombre d'établissements qui emménagent. En effet, les transferts entrants concernent des établissements de plus grande taille que les transferts sortants.

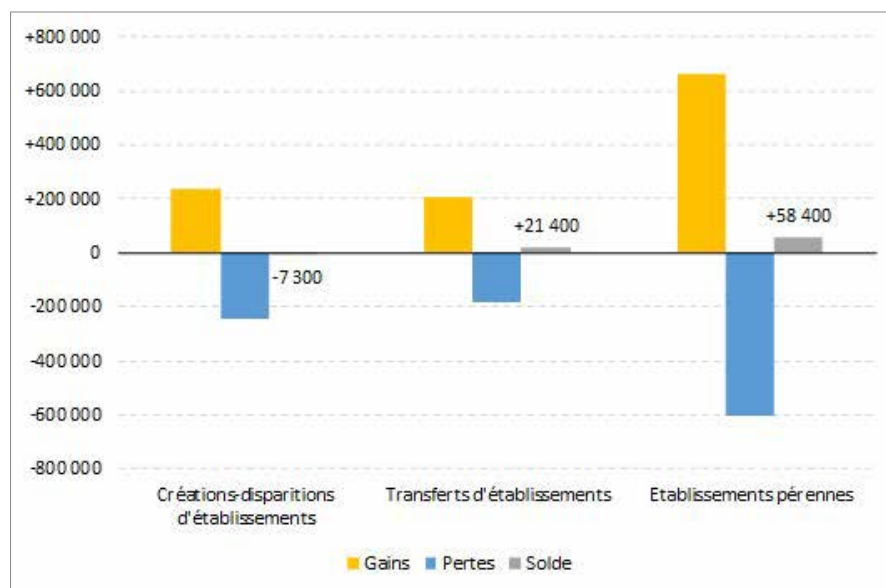
Ce sont les établissements pérennes qui créent et détruisent le plus d'emplois en volume. Le solde est largement positif, ces établissements sont à l'origine d'une création nette de 58 400 emplois.

10 000 établissements

se déplacent chaque année au sein de l'Amelyse (4%),

dont un tiers dans la même commune, à l'origine de **2 140** emplois salariés supplémentaires par an.

Evolution de l'emploi en fonction des mouvements des établissements entre 2005 et 2014



Sources : INSEE - REE et CLAP

Créations / disparitions : solde positif pour seulement trois Scot

L'impact sur l'emploi salarié des créations et des disparitions d'établissements est bénéficiaire pour seulement trois Scot : le Sepal (+ 3 900 emplois), le Nord Isère (+ 410 emplois) et les Monts du Lyonnais (+ 160 emplois).

Pour tous les autres Scot, les emplois liés aux disparitions d'entreprises sont supérieurs à ceux créés par les nouvelles entreprises. Ainsi, Sud Loire perd 3 400 emplois salariés, le Roannais 2 100, le Beaujolais 1 600 et les Rives du Rhône 1 500.

Il est important de rappeler que seul l'impact sur l'emploi salarié est pris en compte ici. Or, 94 % des créations d'établissements se font sans salarié... Si l'emploi total (salarié et non salarié) était pris en compte, les soldes d'emploi seraient positifs dans l'ensemble des territoires.

Créations / disparitions

7 300 emplois salariés marchands dans l'Amelyse entre 2005 et 2015,
- 1 % en 10 ans,
+ 86 500 établissements.

Transferts d'établissement : impact positif pour la quasi-totalité des Scot

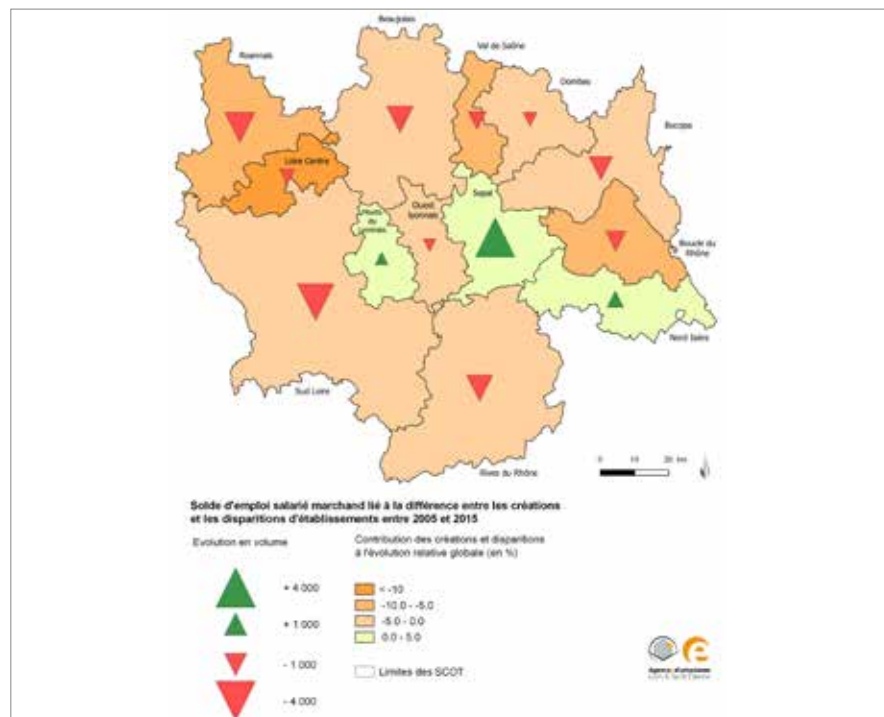
Les soldes d'emploi entre les établissements entrants et sortants du territoire de l'aire métropolitaine sont positifs pour la grande majorité des Scot. Pour trois d'entre eux, l'impact des transferts est neutre. Il s'agit des Scot Dombes, Loire Centre et Monts du Lyonnais. Le Sepal gagne 14 500 emplois grâce aux transferts d'établissements. Viennent ensuite l'Ouest lyonnais (+ 1 800), le Roannais (+ 1 100) et le Nord Isère (+ 1 000). C'est dans l'Ouest lyonnais que la hausse relative des emplois liée aux transferts est la plus forte (+ 9 %) (cf. Partie 2).

Transferts

+ 21 400 emplois salariés marchands dans l'Amelyse entre 2005 et 2015,
+ 3 % en 10 ans.

Démographie des établissements

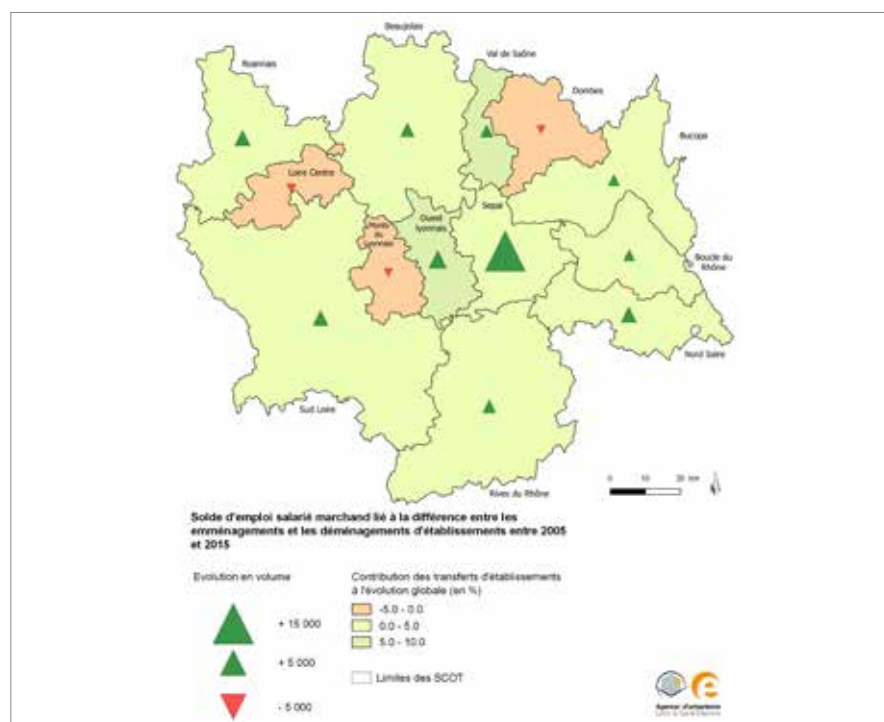
L'impact sur l'emploi des créations et disparitions d'établissements entre 2005 et 2015



sources : Insee - REE et Clap

Démographie des établissements

L'impact sur l'emploi des transferts d'établissements entre 2005 et 2015



sources : Insee - REE et Clap

De fortes progressions d'emploi dans les établissements pérennes

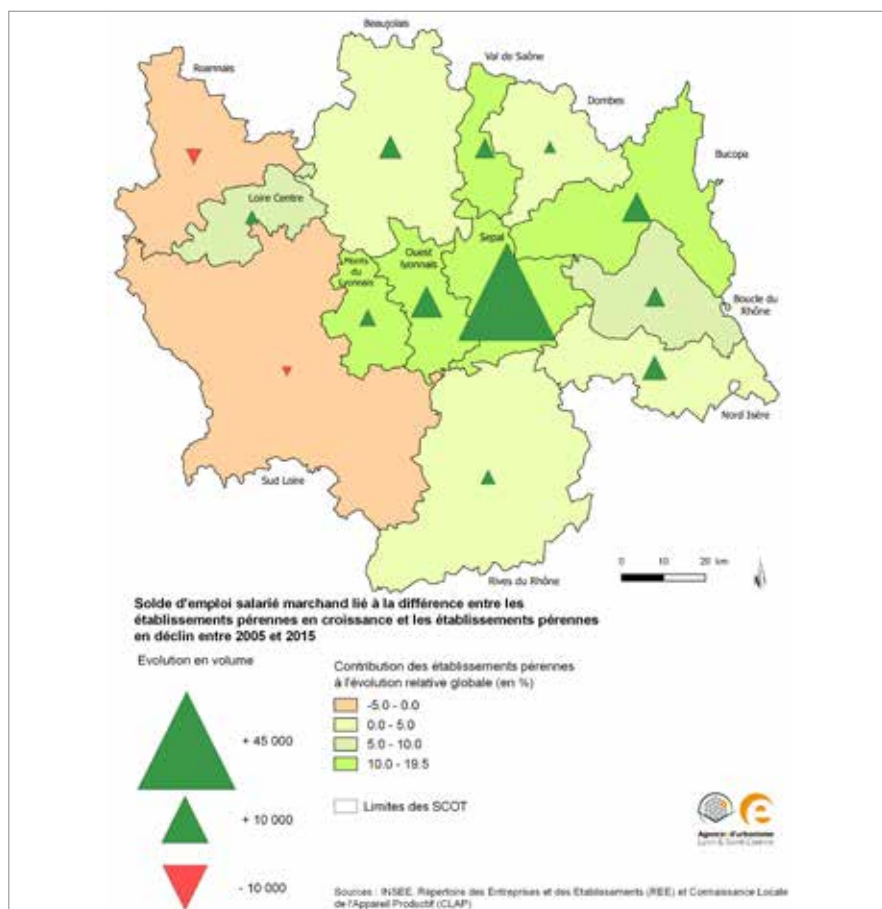
Dans la totalité des Scot, ce sont les établissements pérennes qui génèrent les plus fortes variations d'emploi, à la hausse comme à la baisse. De plus, le solde est largement bénéficiaire pour les Scot de l'aire métropolitaine. Deux Scot font exception et enregistre un solde légèrement défavorable : le Roannais et Sud Loire. Ces pertes d'emplois s'expliquent essentiellement par le profil économique de ces territoires, historiquement marqués par l'industrie. 45 500 emplois supplémentaires ont été créés dans les établissements pérennes du Sepal, une dynamique portée par les services aux entreprises. Vient ensuite l'Ouest lyonnais avec + 3 800 emplois en dix ans, qui est le Scot affichant une fois de plus la plus forte augmentation relative : + 20 %.

Etablissements pérennes

+ 58 400 emplois salariés marchands dans l'Amelyse entre 2005 et 2015,
+ 8 % en 10 ans.

Démographie des établissements

L'impact sur l'emploi des établissements pérennes en croissance et en déclin entre 2005 et 2015



sources : Insee - REE et Clap



La Vallée du Gier © epures

Les transferts d'établissements dans l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Etienne

Deux grands types de facteurs expliquent la mobilité des établissements au sein d'un territoire :

- La structure économique par secteur d'activité du territoire (effet sectoriel) :

La mobilité des établissements est différente d'un secteur à l'autre. L'Insee a montré que, sur l'ensemble des transferts entre communes au sein de l'aire métropolitaine, 60 % des établissements relevaient du secteur des services ; une part qui correspond globalement à la structure des établissements en activité. Néanmoins, par rapport à cette structure globale, les services aux entreprises sont plus mobiles et restent surreprésentés dans les transferts. A l'inverse, d'autres secteurs s'avèrent moins mobiles : « l'industrie, dont les appareils de production sont plus difficilement délocalisables », le commerce de détail ou l'hôtellerie-restauration, deux secteurs dont la localisation nécessite la proximité de la clientèle.

Les analyses sectorielles n'ont pas montré de différences significatives entre territoires.

- Les caractéristiques propres au site d'accueil et au territoire (effet géographique) :

Ce qui fait réellement varier les taux de mobilité d'un territoire à l'autre, ce sont principalement des facteurs géographiques liés à la localisation. Parmi ceux-ci l'accessibilité reste un facteur majeur. Il conditionne l'accès au bassin de main d'œuvre, aux marchés, aux fournisseurs, aux partenaires... Peuvent être cités également les disponibilités et les coûts du foncier et de l'immobilier, les aménités urbaines et l'environnement (équipements, services, cadre de vie...).

L'essentiel des mouvements se fait sur de très courtes distances

La note de l'Insee avait déjà montré que la majorité des transferts se font au sein même de l'aire métropolitaine. Ces transferts internes sont cinq fois plus nombreux que les transferts avec l'extérieur de l'Amelyse.

Des transferts internes largement majoritaires

L'essentiel des transferts sont des déménagements de proximité. Plus du tiers des transferts ont lieu au sein de la même commune. Et, parmi les transferts entre communes différentes, plus de 30% des établissements se sont déplacés sur une distance inférieure à 10 km et près de 60% ont déménagé à moins de 25 km de leur précédente implantation.

Ainsi, les transferts dits « internes » aux Scot et même aux EPCI restent très largement majoritaires.

Sur les 4 000 mouvements annuels d'établissements entre communes de l'Amelyse (hors mouvements intra-communaux), près des trois quarts se sont faits au sein d'un même Scot.

Les transferts des plus grands établissements se font principalement au sein d'un même EPCI

Les données fournies par l'Insee ont permis une analyse des origines et destinations des principaux établissements entrants et sortants des Scot de l'Amelyse. Contrairement aux quelques exemples emblématiques de transferts de grands établissements d'un territoire à un autre de l'Amelyse (Blédina, Boiron...), cette investigation a pu mettre en évidence que les plus grands établissements se relocalisent également à proximité de leur implantation d'origine et restent généralement dans leur EPCI, voire dans leur commune.

Quels territoires enregistrent les plus forts taux de mobilité de leurs établissements ?

Avant d'analyser les flux entre territoires, il convient d'observer quels sont les territoires dans lesquels le taux de mobilité des établissements est le plus élevé. Pour cela, l'analyse s'est basée sur les taux de transfert « internes » et « externes » (entrants et sortants) des EPCI de l'Amelyse.

L'influence de la taille des territoires

L'analyse des transferts et des interdépendances territoriales est très influencée par la taille des territoires « administratifs ». Plus le territoire est de petite taille, plus les transferts « externes » (entrants ou sortants) seront nombreux et moins on dénombre de transferts internes (au sein même du territoire). A l'inverse, plus un territoire sera étendu, plus les transferts internes seront nombreux et les transferts externes plus limités.

Le dynamisme des territoires voisins de la métropole lyonnaise en termes de mobilité des établissements

Les territoires qui enregistrent les plus fortes mobilités « externes » (entrantes et sortantes) d'établissements sont les territoires voisins de la métropole de Lyon, qui sont pleinement intégrés à sa dynamique économique d'une part, et qui profitent du desserrement d'une partie des activités depuis son centre d'autre part.

Parmi les territoires les plus attractifs peuvent être cités :

- La CC de la Vallée du Garon
- La CC des Vallons du Lyonnais
- La CC du Pays Mornantais
- La CC du Pays de l'Ozon
- La CC Beaujolais Pierres Dorées
- La CC de l'Est lyonnais

Les EPCI « les plus attractifs » sont également les territoires d'où les départs d'établissements sont les plus nombreux, au regard de leur stock d'établissements. L'effet taille joue aussi beaucoup dans ces taux de transfert externe (cf. ci-dessus l'influence de la taille des territoires).

Ce sont enfin, avec la métropole de Lyon, les territoires, qui ont connu les plus fortes croissances d'emplois dans l'Amelyse ces dix dernières années.

Il y a en effet une corrélation assez forte entre mobilité des établissements, dynamisme économique et création d'emplois. Le dynamisme économique d'un territoire s'accompagne généralement d'une plus grande mobilité des établissements. Les déménagements sont en effet majoritairement liés à des phases de développement de l'entreprise.

Globalement, comme le montre la carte, l'attractivité mesurée par les taux de transfert entrant diminue corrélativement à la distance au centre de la métropole de Lyon.

Il est à noter que la métropole de Lyon, malgré son attractivité, affiche un taux de transfert entrant parmi les plus bas, qui s'explique par sa taille, et donc par une majorité de déménagements qui

se font au sein même de son territoire (transferts internes) et aussi par le fait qu'en nombre d'établissements transférés, la métropole de Lyon est déficitaire, vis-à-vis de ses voisins (cf. analyse des flux). Autrement dit, il y a plus de départs d'établissements de la métropole de Lyon vers ses territoires voisins, que l'inverse.

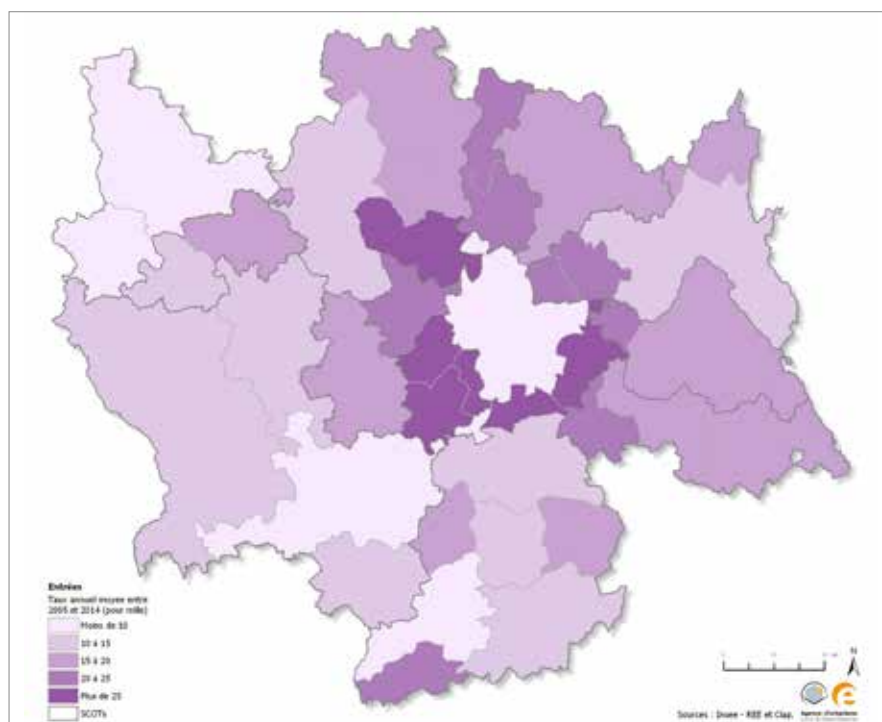
De la même manière, Saint-Etienne métropole est déficitaire en termes de flux d'établissements vis-à-vis de ses territoires voisins.

Les territoires de l'ouest et du sud de l'Amelyse (EPCI de la Loire et des Rives du Rhône) enregistrent des taux de transfert externe (entrant et sortant) plus faibles.

Taux de transferts entrants

Une forte attractivité des territoires voisins de la métropole de Lyon.

Taux de transfert entrant* / **
Transferts d'établissements par EPCI



sources : Insee - REE et Clap

* **Définition** : Taux de transfert entrant (pour mille) = Nombre de transferts entrants annuel moyen entre 2005 et 2015 * 1000 / Stock d'établissements annuel moyen entre 2005 et 2015

** **Note de lecture** : Saint-Etienne métropole accueille chaque année 6 établissements venant de l'extérieur pour 1000 établissements présents sur son territoire. La Communauté de communes de l'Est lyonnais en accueille 27 pour 1000 établissements présents sur son territoire.

Taux de transferts sortants

Les EPCI « les plus attractifs » sont également les territoires d'où les départs d'établissements sont les plus nombreux.

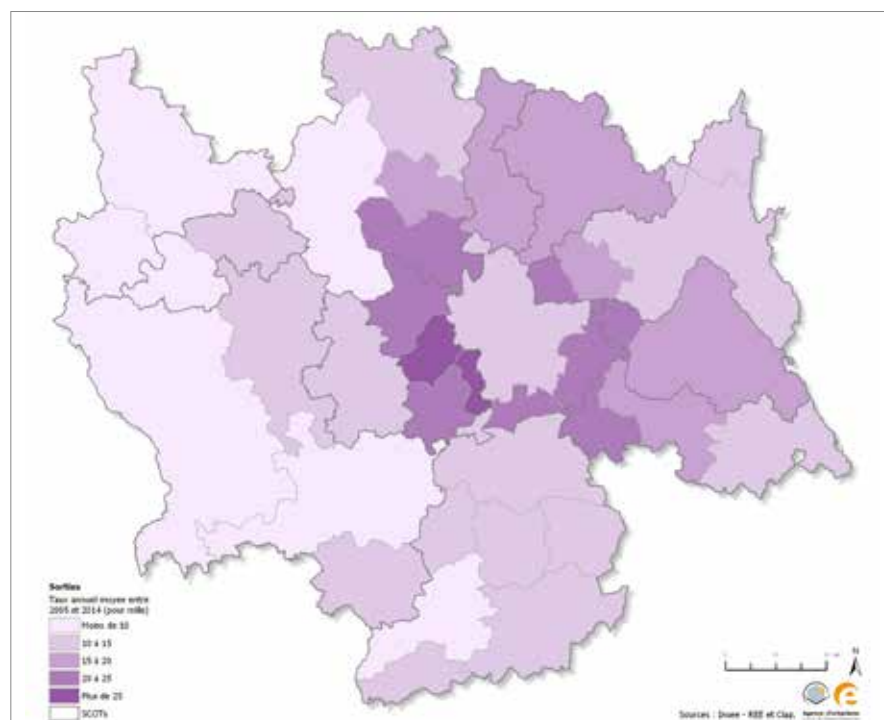
Deux types de territoire affichent de forts taux de transfert interne :

- Les deux métropoles de Lyon et Saint-Etienne, dont la densité d'établissements, la taille du territoire et l'offre foncière et immobilière, favorisent les « parcours résidentiels » internes.
- Les territoires de grande taille et/ou plus éloignés des cœurs économiques, dont l'influence est moindre et qui jouissent d'une plus grande autonomie : Roannais, Annonay Rhône Agglo, Pays Roussillonnais, Vals du Dauphiné, Balcons du Dauphiné, Loire Forez...

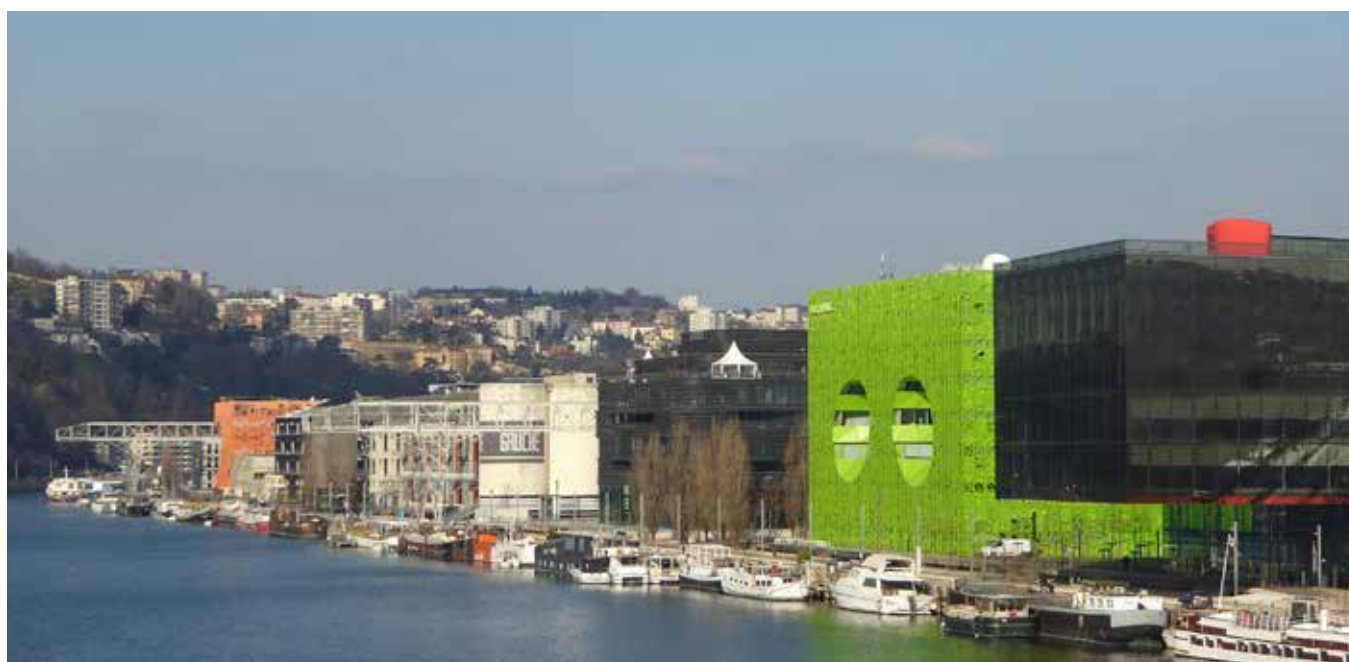
Taux de transferts « internes »

80% des transferts se font au sein d'un même Scot.

Taux de transfert sortant Transferts d'établissements par EPCI



sources : Insee - REE et Clap



Lyon Confluence © Métropole de Lyon

Transferts internes à l'aire métropolitaine : la coexistence d'un système lyonnais et d'un système stéphanois en interrelation

Les deux cartes des flux internes à l'Amelyse (entre Scot et entre EPCI) mettent en évidence l'intensité des flux avec la métropole lyonnaise d'une part et la coexistence d'un système lyonnais et d'un système stéphanois.

74 % des flux entre Scot concernent l'agglomération lyonnaise

Comme le montrent la carte des principaux flux entre Scot et celle des flux entre EPCI (page 12), près de trois quarts des flux internes à l'Amelyse proviennent ou arrivent dans le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise.

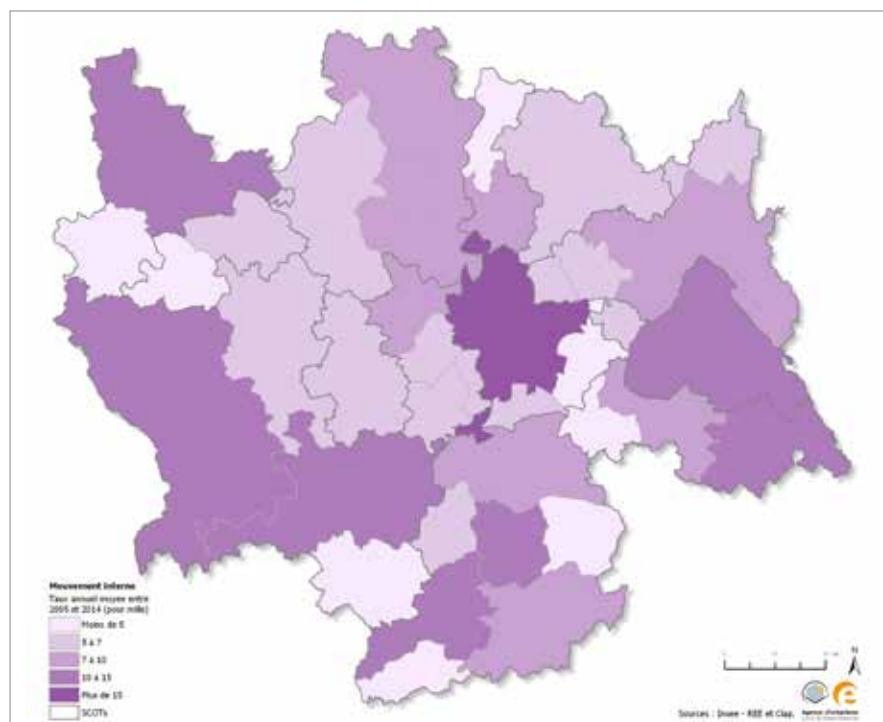
Chaque année, en moyenne, 132 établissements quittent le Scot de l'agglomération lyonnaise pour aller s'installer dans le Scot de l'Ouest lyonnais, 88 établissements font le choix du Scot du Beaujolais et 56 emménagent dans le territoire du Scot des Rives du Rhône. Ces trois Scot sont les trois premiers territoires accueillant des établissements de l'agglomération lyonnaise. A l'inverse, 83 établissements quittent chaque année l'Ouest lyonnais pour s'installer dans le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise et ils sont 53 à déménager depuis le Beaujolais vers l'agglomération lyonnaise. Le Scot des Rives du Rhône reste le troisième territoire émetteur avec 35 établissements qui, chaque année, quittent le territoire pour rejoindre l'agglomération lyonnaise.

Transferts entre les Scot

De très nombreux transferts entre la métropole de Lyon et ses territoires voisins.

Au jeu des transferts, le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise reste déficitaire avec l'ensemble des Scot de l'Amelyse.

Taux de transfert « interne » Transferts d'établissements par EPCI



sources : Insee - REE et Clap

A une échelle plus fine (cf. carte des EPCI), on observe que l'essentiel de ces transferts se font entre la métropole de Lyon et ses territoires voisins. La CC de la Vallée du Garon et la CC de l'Est lyonnais sont les deux territoires avec lesquels les flux entrants et sortants sont les plus importants.

De manière moins intense, mais il apparaît aussi nettement que des flux existent avec les autres métropoles et agglomérations du Pôle métropolitain : Vienne Condrieu agglomération, Villefranche Beaujolais Saône, Porte de l'Isère et Saint-Etienne Métropole.

Un système stéphanois tourné vers le nord de la métropole et la proche Haute-Loire

Si trois quarts des flux internes à l'Amelyse concernent la métropole lyonnaise, la métropole stéphanoise est au cœur d'un deuxième système d'interdépendances avec ses territoires voisins. Les flux d'établisse-

ments sont nombreux avec Loire Forez agglomération et Forez-Est d'une part, ainsi qu'avec la proche Haute-Loire d'autre part (cf. Transferts externes à l'Amelyse). Chaque année, 37 établissements quittent Saint-Etienne métropole pour s'installer dans le territoire de Loire-Forez et 24 font le chemin inverse. 19 établissements rejoignent le territoire de Forez-Est et 13 établissements quittent ce territoire pour s'installer dans la métropole stéphanoise. Dans le même temps, 24 établissements déménagent chaque année en moyenne du territoire du Scot Sud Loire pour s'implanter en Haute-Loire et 14 font le chemin inverse.

Transferts entre les EPCI

Des interdépendances entre la métropole de Saint-Etienne et le Forez ainsi que la proche Haute-Loire.

Des échanges majoritairement avec l'Ile-de-France et les départements limitrophes

Les flux d'établissements entrants et sortants de l'Amelyse les plus nombreux concernent trois types de territoires prioritairement :

- L'Ile-de-France,
- Les territoires limitrophes de l'Amelyse
- Et de manière secondaire, les grandes métropoles régionales (Aix-Marseille, Nice, Montpellier et Lille).

Paris est le territoire avec lequel la Métropole de Lyon enregistre le plus de transferts entrants et sortants.

La majorité des transferts externes se font avec le Scot de l'agglomération lyonnaise

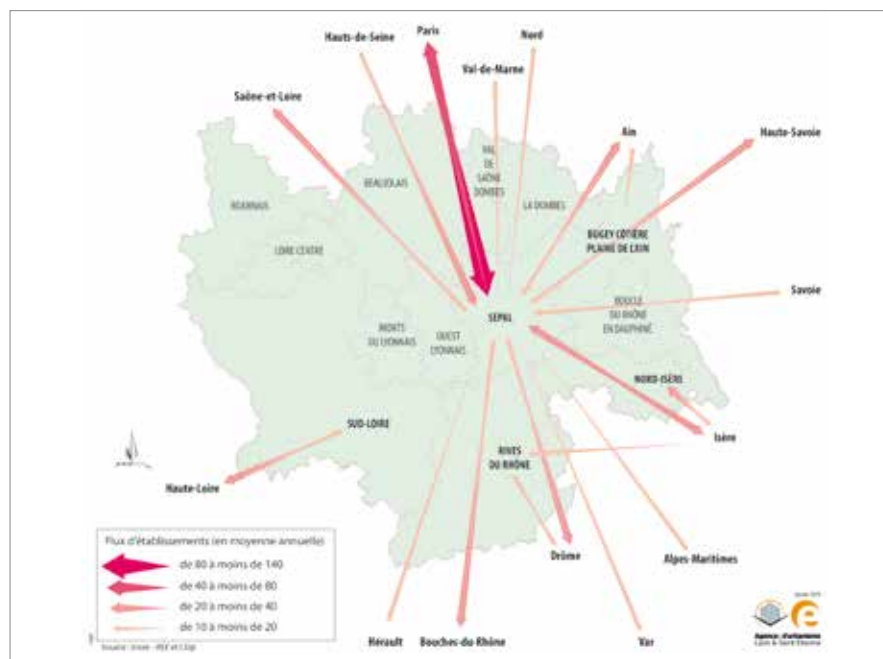
Comme pour les transferts internes, les échanges avec l'extérieur se font très majoritairement avec le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise, qu'il s'agisse de transferts avec les territoires voisins de l'Amelyse (Isère, Haute-Savoie, Ain, Drôme, Saône-et-Loire...) ou bien de flux avec la région Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne). Parmi les transferts externes à l'Amelyse, la ville de Paris reste le territoire avec lequel le Scot enregistre le plus de flux entrants et sortants.

En dehors de l'Ile-de-France et des territoires voisins, des échanges entre la métropole lyonnaise et les grandes métropoles régionales, en particulier celles du quart sud-est, sont à noter.

Des échanges de proximité entre les Scot de l'Amelyse et leurs territoires limitrophes

En dehors des flux qui concernent la métropole lyonnaise, des interdépendances des autres Scot avec leurs territoires voisins ont été mises en évidence : le Scot Sud-Loire avec la Haute-Loire, le Scot Bucopa avec le reste du département de l'Ain, le Scot Nord-Isère avec le reste du département de l'Isère, en particulier la métropole grenobloise, ou encore le Scot Rives du Rhône avec le reste de la Drôme et de l'Isère.

Flux de transferts d'établissements entre les Scot et les départements extérieurs entre 2005 et 2014



sources : Insee - REE et Clap



Vue sur la plaine du forez © epures

Conclusion

Tout comme les habitants, les entreprises connaissent des « parcours résidentiels » tout au long de leur cycle de vie, depuis leur création, jusqu'à leur possible disparition, en passant par leurs différentes phases de développement. Ces parcours génèrent des déménagements et des emménagements d'établissements au sein des territoires. Ces besoins de mobilité sont pris en charge par les services économiques des structures intercommunales, qui ont cette compétence. Ils accompagnent les entreprises dans leur recherche de solutions foncières et immobilières, pour leur permettre de trouver réponse à leurs besoins dans le territoire. Ils tentent, simultanément, de proposer une offre d'accueil adéquate pour attirer des entreprises exogènes.

Ces transferts, certes nombreux au sein de l'aire métropolitaine, ont un impact sur l'emploi à relativiser au regard du volume global d'établissements. **Sur les 240 000 établissements du secteur marchand que comptent l'Amelyse, seulement 10 000 (soit 4 % des établissements) se déplacent chaque année.** Le solde d'emplois global de ces transferts est de + 2 140 emplois chaque année. Comparativement, le solde d'emplois des établissements pérennes (qui ne déménagent pas) en croissance et en décroissance est de + 5 840 emplois chaque année.

Au jeu des transferts, 10 Scot sur 13 sont bénéficiaires en termes d'emplois. Pour les trois autres, l'impact sur l'emploi n'est pas négatif, mais quasi nul.

La grande majorité des transferts se font sur de très courtes distances. **Un tiers de l'ensemble des transferts ont lieu dans la même commune. Sur les deux tiers restants, près de 60 % des établissements se sont déplacés sur une distance inférieure à 25 km et près des trois quarts sont restés au sein d'un même Scot.**

L'analyse a mis en évidence la coexistence de deux systèmes au sein desquels les flux d'établissements et les interdépendances sont nombreux : un système lyonnais et un système stéphanois.

Le système lyonnais est le plus intense en flux. Parmi l'ensemble des flux internes à l'Amelyse, trois quarts des mouvements d'établissements entrants et sortants entre communes ont concerné le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise. Les territoires voisins de la métropole de Lyon sont ceux qui affichent les plus fortes mobilités externes d'établissements. Les interdépendances sont fortes. Les échanges se font depuis et vers la métropole de Lyon. Globalement, même si ce sont parfois de petits volumes d'établissements et que les écarts sont faibles, on dénombre davantage d'établissements qui quittent la métropole vers les territoires voisins que l'inverse.

Les interdépendances de la métropole stéphanoise sont importantes avec les territoires de Loire-Forez et Forez-Est d'un côté et avec la proche Haute-Loire de l'autre.

Les mouvements d'établissements entre les deux métropoles existent, sont équilibrés, mais restent limités par rapport aux transferts de proximité.

Des flux de proximité, moins nombreux en nombre, existent néanmoins entre les autres Scot et EPCI de l'Amelyse. Les territoires les plus éloignés des deux cœurs métropolitains présentent une plus grande autonomie vis-à-vis de ces deux moteurs.

Avec les territoires extérieurs à l'aire métropolitaine, les échanges se font majoritairement avec le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise. Ceux-ci concernent principalement la région Ile-de-France, les territoires limitrophes de l'Amelyse et, dans une moindre mesure, quelques grandes métropoles régionales, notamment du quart sud-est de la France.

Les autres Scot connaissent également des flux de proximité avec leurs territoires voisins.

Ces analyses montrent une nouvelle fois les fortes interrelations au sein de l'aire métropolitaine. Les parcours résidentiels des entreprises font fi des limites administratives et institutionnelles. Les territoires doivent répondre aux besoins des entreprises présentes et à celles susceptibles de venir s'installer par une offre d'accueil diversifiée et complémentaire. Des partenariats et coopérations entre territoires doivent être développés, dans le cadre de structures partenariales existantes (Pôle métropolitain, Scot et inter-Scot) ou de nouveaux modes de coopération à inventer.



Monts du Lyonnais, Vallée de Bonzançon © epures

référents inter-Scot :

Emmanuel GIRAUD, SEPAL

Jérémie TOURTIER, SEPAL

Bertrand GIRARD, Scot du Beaujolais

Cédric LEJEUNE Scot des Rives-du-Rhône

Directeur de la publication : Frédéric Bossard, fbossard@epures.com

Equipe projet : Sophie-Anne Carrolaggi, sa.carrolaggi@urbalyon.org

Angélique Tholoniati-Frachisse, atholoniati@epures.com

Vincent Couturier, v.couturier@urbalyon.org

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**

**une ingénierie métropolitaine
au service des territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.



**Agence d'urbanisme
de l'aire métropolitaine
lyonnaise**

Tour Part-Dieu 129, rue
Servient
69326 Lyon cedex 3
Tél. 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

epures

**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09
www.epures.com